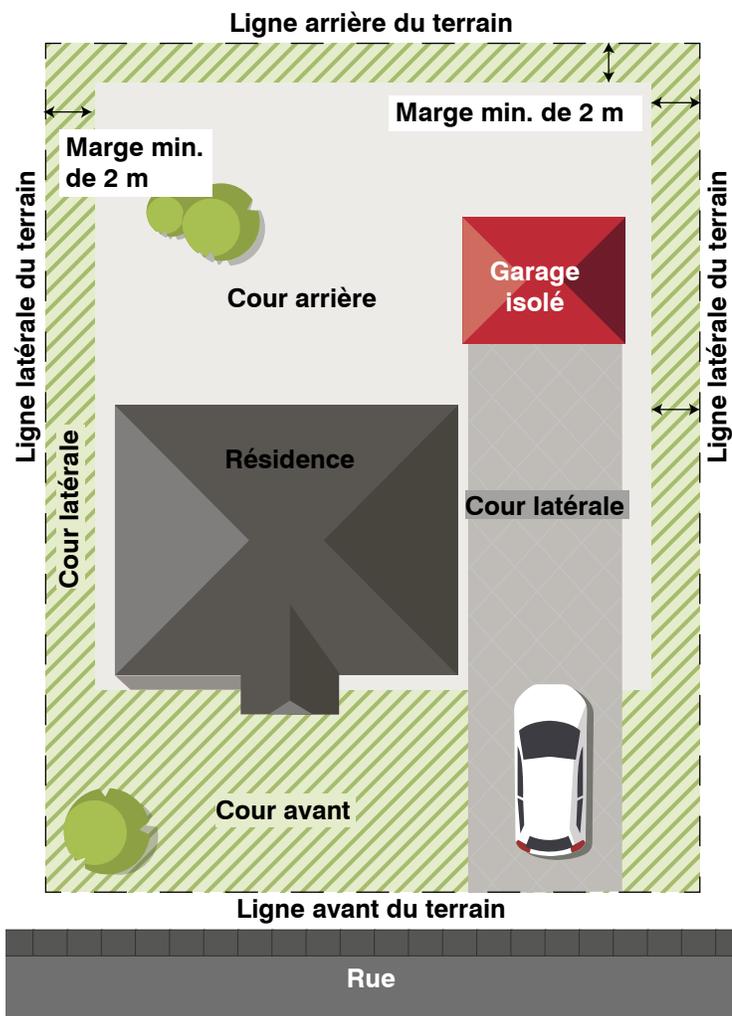


Fiche de réglementation simplifiée

Garage isolé

Croquis 1 : terrain intérieur



Définition

GARAGE : Bâtiment complémentaire de moyenne dimension utilisé pour le rangement d'articles reliés à l'usage résidentiel.

Le garage doit servir exclusivement au remisage d'objets et d'équipements reliés à l'usage résidentiel.

Normes applicables

Nombre maximal	Un par terrain
Superficie totale maximale	<p>Sur un terrain de moins de 1500 m² : 80 % de la superficie au sol de la résidence, sans jamais excéder 65 m²</p> <p>Sur un terrain de 1500 m² et plus : 80 % de la superficie au sol du bâtiment principal, sans jamais excéder 5 % de la superficie du terrain</p>
Hauteur maximale	7,5 mètres sans jamais excéder la hauteur de la résidence (voir croquis 3)
Localisation	<p>Cour latérale ou cour arrière</p> <p>Voir la note 1</p> <p>Pour un terrain sur coin de rue, voir croquis 2 et note 3 en page suivante</p>
Distance minimale des lignes	2 m des lignes latérales et arrière, Voir la note 2.

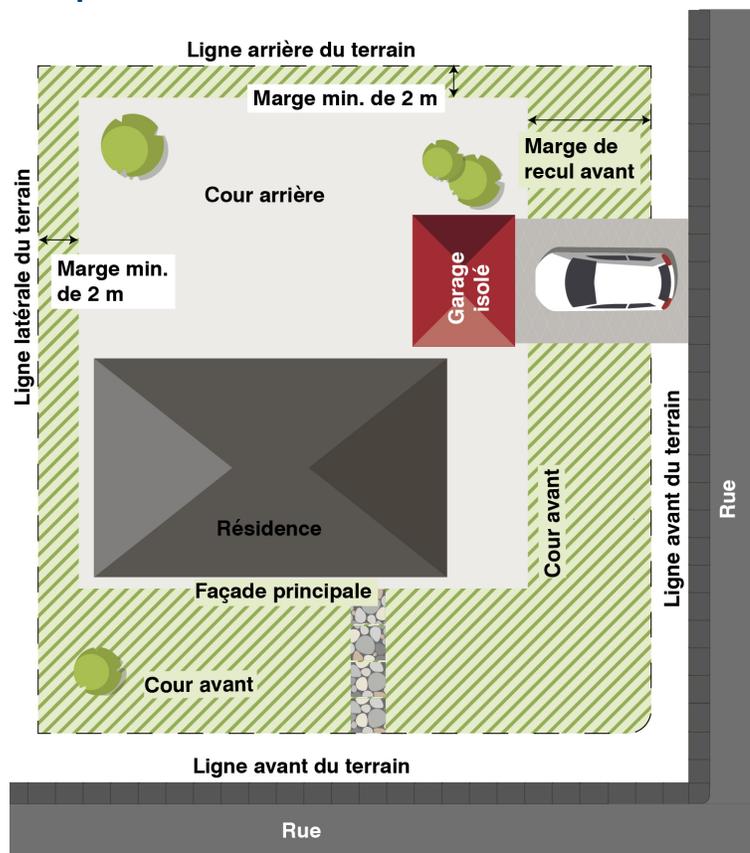
Note 1 : Dans la zone RA-906 et dans les zones agricoles et agroforestières, un garage isolé est permis dans la cour avant à la condition que la marge avant prescrite pour la zone dans la grille des spécifications soit respectée. Celle-ci se trouve sur le site web de la ville : <https://saint-georges.ca/services/services-en-ligne/plan-de-zonage-geomatique>.

Note 2 : la distance minimale se mesure à partir du mur du garage. Sur un terrain d'habitation jumelée ou en rangée, un garage peut être à 0 m de la ligne latérale à la condition qu'il soit mitoyen.

Fiche de réglementation simplifiée

Garage isolé

Croquis 2 : terrain sur coin de rue



Note 3 : Sur un terrain de coin, un garage isolé est permis dans la cour avant, mais il ne doit pas être localisé sur toute la largeur de la cour avant située devant la façade principale.

La marge de recul avant applicable sur votre propriété se trouve dans la grille des spécifications.

Celle-ci se trouve sur le site web de la ville sous l'onglet <https://saint-georges.ca/services/services-en-ligne/plan-de-zonage-geomatique>.

-  Localisation non autorisée
-  Distance minimale de dégagement
-  Limites du terrain

Croquis 3 : Hauteur



La hauteur se mesure à partir du niveau moyen le plus bas du sol jusqu'à la partie la plus haute du toit.